



Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 10 MARS 2021

Délibération N°21/022

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
AVENANT A UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE**

**SARREGUEMINES – Faïenceries – Requalification - M  
P09RD70M121 – Avenant n°1**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé les 4 décembre 2019 et 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu la demande formulée par la commune de Sarreguemines souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre sur le site des Faïenceries situé sur son territoire communal en vue de sa requalification,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 23 mai 2017 à passer avec la commune de Sarreguemines sur le site susvisé annexée à la présente délibération, portant sur la prorogation du délai au 18 avril 2025 et sur la modification de l'enveloppe la faisant passer de 200 000 € TTC à 500 000 € TTC,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Sarreguemines ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le 18 MARS 2021

La Préfète de Région,

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

Blaise GOURTAY